26me Année N° 6171 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 28 Novembre 1881

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing: Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Douze mois . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A TOURCOING, rue d'Havré, 25.

A ROUBAIX, aux bureaux du journal.

A LILLE, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place (entrée par les débris Saint-Etienne).

A ARMENTIERES, rue de Lille.

A PARIS, aux bureau de l'*Agence Havas*, Place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 27 NOVEMBRE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

Obsèques d'un officier français

Tunis, 25 novembre.

Hier, ont eu lieu les obsèques du vicomte de Brèmay, officier au 118e de ligne, mort à l'hôpital du palais de Khérédine. Les officiers avaient fait de nombreuses invitations.

Le ministre de France était représenté par M. Cubissol, consul de France à La Goulette, et par M. Laurence de Lalande, nouvellement promu consul suppléant. L'église catholique a été, pour cette circonstance, décorée par les dames françaises.

Le cercueil est parti du palais Khérédine, accompagné d'un nombreux corps d'officiers et suivi de compagnies de soldats. L'amiral Conrad et tous les officiers de marine des navires sur rade se sont joints au cortège; tous les résidents français s'étaient rendus à l'église.

Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger et administrateur apostolique de la Tunisie, qui présidait la cérémonie funèbre, a donné l'absoute. Le lieutenant-colonel Brault et le commandant Poirier, du 83e de ligne, ont dit adieu à leur compagnon d'armes.

Dans une allocution qui a ému toute l'assistance, Mgr Lavigerie a remercié, au nom de la famille, tous ceux qui étaient venus rendre un dernier hommage à ce jeune soldat, dont la carrière est sitôt brisée; il a dit ce que la France attend de ses enfants, qui meurent au champ d'honneur, sous les balles de l'ennemi ou tués par les maladies, plus meurtrières que des batailles.

Les correspondances pour la Tunisie

Nous continuons à recevoir, dit le *Figaro* de nombreuses plaintes des parents qui ont des fils ou des frères en Tunisie. Tandis que les lettres qu'ils écrivent arrivent assez régulièrement à leurs familles, ils n'en reçoivent aucune, en revanche, de celles qui leur sont adressées.

L'insurrection Algérienne

Oran, 26 nov., 10 h. matin.
(Reçue seulement le 26, 10 h. soir.)

Si Sliman est rentré dans le Maroc.

Le bruit court que Bou-Amena et Si Kaddour auraient l'intention de tenter une incursion contre la tribu des Harrars.

Nos colonnes ont reçu des instructions et des ordres en conséquence.

Le nouveau gouverneur de l'Algérie

Paris, 26 nov., 9 h. soir

M. Tirman, conseiller d'Etat, est nommé gouverneur général de l'Algérie.

Cette nomination a pour signification que le nouveau ministère entend appliquer complètement le système des rattachements. Le décret de nomination, en effet, visera nettement les décrets du mois d'août dernier, qui ont prescrit le rattachement.

Toutefois ce système ne sera maintenu que jusqu'à l'élaboration d'un plan complet de réorganisation auquel le gouvernement va travailler.

M. Tirman a été successivement préfet des Ardennes, du Puy-de-Dôme et des Bouches-du-Rhône.

Lors de la réorganisation du Conseil d'Etat, en juillet 1879, il a été nommé membre de cette assemblée pour la section du contentieux.

En même temps que M. Tirman est nommé gouverneur civil de l'Algérie, les pouvoirs militaires, qu'un décret spécial réservait à M. Albert Grévy, sont conférés à M. le général Saussier, commandant du 19e corps d'armée.

Nouvelles diplomatiques

Paris, 26 novembre.

On nous assure — mais nous ne donnons la nouvelle que sous les réserves d'usage — que M. Roustan serait rappelé de Tunisie où, pour nous, jusqu'à ce que le contraire soit clairement démontré, son rôle a été patriotique, honnête et courageux.

Il ne s'agirait point d'ailleurs d'une disgrâce, puisque M. Roustan irait remplacer à Athènes M. de Moüy, qui revient à Paris prendre la succession de M. Chaudron de Courceol, à la direction politique du ministère. M. de Courcel irait à Pétersbourg.

Rien n'est décidé pour Berlin ; cependant on songe à y envoyer M. Challemel-Lacour, parce qu'il s'est occupé de littérature et de philosophie allemandes. A Londres, il est tout à fait usé, et c'est probablement M. Tissot qui ira habiter la triste et vaste maison d'Albert-Gate. M. Tissot ne veut d'autre poste que Constantinople ou Londres; il y rendrait d'autres services que le solitaire M. Challemel.

Le conseil supérieur de guerre

Paris, 26 nov., 11 h. soir.

Le conseil supérieur de guerre sera réorganisé de la manière suivante :

Le ministre de la guerre, président ;

Le maréchal Canrobert; les généraux Chanzy, Gresley, Gallifet, Cartéret, Précourt, Saussier, D. Miribel, membres.

Les présidents de la République et du conseil des ministres auront le droit d'assister aux séances.

Les crédits suplémentaires

Paris, 26 nov., 11 h. 15 soir.

La commission des crédits supplémentaires a adopté le rapport de M. Goblet sur les crédits demandés jusqu'à la fin de 1881 et 1882.

La Chambre recevra communication des états trimestriels justificatifs des dépenses.

Un débat s'est engagé sur les termes du rapport qui exprime le regret que M. Ferry se soit mis dans la nécessité d'engager des dépenses sans un vote préalable du Parlement.

Après le débat, les termes du rapport ont été maintenus sur les instances de MM. Menard, Dorian, Ballue.

Il est probable que la discussion viendra jeudi devant la Chambre.

Nouvelles taxes d'octrois

Paris, 26 nov., 11 h. 1/2 soir.

Le *Journal officiel* de demain publiera les lois établissant des surtaxes sur les vins et alcools à Bailleul et Landrecies (Nord) et à Saint-Venant (Pas-de-Calais)

Réhabilitation de la Commune

Lyon, 26 novembre, 8 heures soir

Selon toutes probabilités, M. Jourde, ancien délégué aux finances sous la Commune, sera le candidat du comité central de Lyon pour l'élection législative du 4 décembre.

M. Alphonse Humbert sera le candidat du comité socialiste.

Le Comité de défense

Paris, 26 nov., 11 h. s.

Le Comité de Défense va être réorganisé.

Président, M. Grévy; vice-président, général Campenon.

Il comprendra les présidents du Comité de l'Artillerie, du Génie et de l'Administration de la Guerre.

Les directeurs de l'Artillerie, du Génie, les commandants des corps d'armée du territoire en feront partie.

La persécution religieuse

Paris, 26 nov., 9 h. soir.

Il me revient que, dans l'entourage du ministère, on se montrerait fort mécontent des déclarations de M. le général Chanzy au rédacteur du *National*. Evidemment, ce renseignement n'est pas exact. Pourquoi les ministres se plaindraient-ils que notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg refuse de reprendre sa démission, en motivant son attitude sur les desseins de plus en plus hostiles du cabinet contre le clergé et la religion? Est-ce que tout, dans les paroles et dans les actes du ministère, n'indique pas qu'on va « manger du prêtre » plus que jamais ?

Au quai d'Orsay

Paris, 26 nov., 7 h. 50 soir.

M. Gambetta a reçu aujourd'hui un certain nombre de sénateurs et de députés, parmi lesquels M. Léon Say, M. Andrieux et M. Christophle, gouverneur du Crédit foncier, avec lequel il a conféré assez longtemps.

Un groupe « d'affaires »

Paris, 26 nov., 11 h. soir.

Un groupe *d'affaires* se forme en ce moment sous l'initiative de deux députés, MM. Tisserand et Passy.

Il aurait pour but de s'attacher surtout aux questions économiques, sociales, industrielles et commerciales, telles que celles de l'abolition des octrois, la réforme des impôts et la révision du cadastre.

Les promoteurs auraient déjà réuni une douzaine d'adhésions.

Les nouvelles dépenses

Paris, 26 nov., 11 h. 30 soir.

La commission a décidé d'entendre prochainement MM. Gambetta, Campenon, Proust, Rouvier, Devès et Alain-Targé, au sujet des crédits nécessités par l'augmentation du nombre des députés et l'organisation des nouveaux ministères.

L'élection d'Arles

Arles, 26 novembre, 8 heures soir

Le pasteur Dide se présentera à Arles, avec la recommandation de M. Clémenceau, contre M. Granet, candidat du gouvernement.

L'élection de Périgueux

Le candidat de la droite, au siège laissé vacant par le décès de M. le docteur Chavoix, dans la deuxième circonscription de Périgueux, est M. Thomas Feray Bugeaud d'Isly.

La proposition Louis Legrand

La première commission d'initiative parlementaire s'est prononcée contre la prise en considération de la proposition de M. Louis Legrand, tendant à ce qu'il soit interdit aux députés de recommander les quémandeurs de places et d'apostiller leurs demandes.

Réunion de l'extrême gauche

L'extrême gauche s'est réunie sous la présidence de M. Barodet. Elle a encore discuté la question de savoir si le groupe devait être ouvert ou fermé. La décision prise n'a pas toute la netteté désirable. Il paraît en résulter que le groupe ne sera pas fermé tant qu'il ne constituera pas d'autre groupe parlementaire.

L'extrême gauche a ensuite examiné, sur la proposition de MM. Beauquier et Roques de Filliol. S'il n'y avait pas lieu d'arrêter un programme commun qui serait présenté comme le minimum des revendications du groupe. La majorité par 19 voix contre 12 s'est prononcée pour la négative.

Les membres inscrits à l'extrême gauche se sont ensuite réparti entre les différentes sous-commissions dont les attributions doivent correspondre à chacun des départements ministériels.

Curateur au temporel

La *Démocratie franc-comtoise* dit qu'en application du Concordat, M. de Charpal, secrétaire général de la préfecture, a été désigné par le gouvernement comme curateur au temporel, du diocèse de Besançon, jusqu'à la nomination du nouveau titulaire

M. de Charpal a prêté serment, en cette qualité, entre les mains du président du tribunal civil de Besançon.

Le communalisme en Corse

Une dépêche de Bastia dit qu'un punch a été offert à M. Pascal Grousset, ancien délégué de la Commune aux affaires extérieures, par un grand nombre de républicains. Une adresse a été lue, à laquelle il a répondu aux applaudissements de l'auditoire.

Mgr Guibert au Vatican

Paris, 26 nov., 6 h. 50 soir.

Mgr Guibert, archevêque de Paris, en ce moment à Rome, a conféré, hier soir, pendant cinq quarts d'heure, avec le Pape et le cardinal Jacobini.

Attentat à Saint-Pétersbourg

Saint-Pétersbourg, 26 novembre.

Une tentative d'assassinat vient d'être commise sur le général Tcherévine.

Un individu s'est présenté chez le général en demandant une audience, sous prétexte de lui faire une communication.

Le général étant sorti pour lui parler, l'inconnu a tiré de sa poche un revolver et fait feu.

Le général, non atteint, a arrêté lui-même l'assassin.

L'entrevue de François-Joseph et du Czar

Londres, 26 novembre.

On croit dans les cercles politiques, télégraphie-t-on de Vienne au *Standard*, que, pendant son séjour à Saint-Pétersbourg, le comte Kalnoky, préparera une entrevue entre l'empereur d'Autriche et le Czar.

Candidature de Mgr Perraud à l'Académie

Rome, 26 novembre.

Mgr Perraud, évêque d'Autun, a quitté Rome ce matin, et sera à Paris dans deux jours. Sa candidature à l'Académie française sera officielle dans quelques jours. L'évêque d'Autun a prié M. le secrétaire perpétuel de l'Académie française de garder sa lettre secrète jusqu'à son retour à Paris. Le prélat veut prendre l'avis de quelques membres du clergé supérieur, avant de se présenter officiellement à l'illustre Compagnie.

Le Saint-Père à Fulda

Vienne, 26 novembre.

Les bruits qui courent en Allemagne et suivant lesquels le Pape aurait exprimé l'intention de transférer sa résidence à Fulda, sont pris ici au sérieux.

La santé de l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 26 novembre.

L'empereur Guillaume a passé une bonne nuit ; il a travaillé aujourd'hui avec le ministre de la guerre.

NOUVELLES DU MATIN

(*Service télégraphique particulier*)

Aux Ministères !

Paris, 27 novembre.

M. Spuller, sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères signera lundi une circulaire adressée aux directeurs de ce département, et les avertissant de certains ordres de service donnés par le président du conseil, ministre des affaires étrangères.

A partir du 1er décembre le travail commencera chaque jour à onze heures du matin, et se prolongera jusqu'à 5 heures du soir; aucun agent ne pourra s'absenter sans avoir obtenu l'autorisation par voie hiérarchique.

Affaires tunisiennes

Tunis, 27 novembre.

La colonne Logerot partie de Kairouan, le 12 novembre, a dû arriver hier ou ce matin à Gabès.

Sa marche n'a été inquiétée jusqu'ici par aucune attaque.

Le général Saint-Jean et le colonel Allégro ont razzié les Zlass, en revenant au camp le 21 novembre.

Ils rapportent un magnifique butin. La colonne restera huit jours à Gabès.

Les Benezits gardent à vue Ben-Kalifa à Hama pour le livrer à l'autorité française.

La circulaire du ministre de l'intérieur

Paris, 27 novembre.

Presque tous les journaux félicitent M. Waldeck Rousseau sur la teneur de sa circulaire aux préfets, surtout en ce qui concerne les obsession des solliciteurs.

La *République Française* dit que M. P. Bert laissera l'église se gérer elle même et qu'il se gardera de la tracasser, mais le ministre de l'instruction publique, veut franchement revenir aux prescriptions de 1802 établies par le concordat, et aux articles organiques.

(*Havas*)

Les feuilles pornographiques

Paris, 27 novembre.

A la suite d'un entretien qu'il a eu, hier, avec M. Waldeck-Rousseau, le préfet de police va poursuivre, avec les dernières sévérités, les feuilles pornographiques.

Le denier des expulsés

Paris, 27 novembre.

Hier ont été clôturées les listes de souscription du comité fondé sous la présidence de M. Lucien Brun, sénateur, pour venir en aide aux congréganistes, jésuites et autres frappés par les décrets.

Une circulaire du ministre de l'intérieur

L'*Agence Havas* nous communique, le texte de la circulaire que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets :

Paris, 24 novembre 1881.

Monsieur le Préfet,

La déclaration ministérielle du 6 novembre vous a fait connaître la volonté du gouvernement de constituer une administration forte, indépendante et dans laquelle chaque fonctionnaire puisse puiser l'autorité qui lui est impartie. Mon premier soin doit être de réclamer, de votre part, le concours actif et résolu, nécessaire au prompt rétablissement de cette œuvre.

Le pays a longtemps lutté contre une administration où il reconnait surtout ses adversaires. Il a vécu jusqu'après les élections du 14 octobre dans la défiance vis-à-vis des fonctionnaires et même dans l'hostilité. Et lorsque les élections eurent amené au pouvoir des hommes investis de sa confiance, c'est à eux que l'on s'est adressé, laissant presque complètement de côté les représentants naturels et hiérarchiques du pouvoir.

Un pareil état de choses doit cesser aujourd'hui parce qu'il n'a plus de raison d'être. Personne ne peut plus désirer d'affaiblir une autorité placée dans des mains fidèles, et c'est un devoir que de rendre l'administration forte, lorsqu'on a la ferme résolution de la mettre au service du pays.

Il ne peut donc plus être admis que les sollicitations, les demandes d'emploi ou d'avancement continuent d'arriver au ministre en passant par dessus la tête de ses fonctionnaires. Leur autorité en est diminuée sans profit pour personne, et les services qu'ils peuvent rendre en sont amoindris.

J'ai résolu de retourner sans réponse les requêtes de cette nature qui me seraient directement adressées et de n'accueillir aucune recommandation qui ne me serait pas transmise par votre intermédiaire.

Il vous appartiendra de justifier cette mesure en apportant, à l'instruction des demandes dont vous serez saisi, toute la célérité possible et en puisant vos informations aux sources les plus sûres.

Vous êtes, monsieur le préfet, le représentant du pouvoir central, le seul fonctionnaire qui, dans le département, en résume tous les intérêts et tous les droits. Il suit de là que votre action doit s'étendre à tous les services.

Dans la sphère de votre administration, vous avez un double but à poursuivre : vous entourer de collaborateurs attachés aux principes affirmés par le pays, avec une volonté chaque jour plus ferme ; on ne sert bien que des institutions que l'on aime, et il est impossible de comprendre cette soi-disant indépendance du fonctionnaire qui, consiste à donner un concours apparent et morose à un régime qu'il condamne; réclamer d'eux leur activité et tout leur travail

Dans toutes les communes de France, il s'est produit un admirable mouvement qui les porte à créer, améliorer et multiplier tous ces instruments de civilisation, de progrès et de bien-être : les écoles, les voies de communication, l'enseignement agricole, industriel. Vous devez apporter tous vos soins à entretenir et à seconder cet élan, veillez surtout à ce qu'il ne soit pas entravé, par ce que l'on a bien à tort appelé les lenteurs administratives, car ces lenteurs ne sont point le fait des lois ou des règlements, mais de la négligence avec laquelle on les applique.

Je considère, comme l'un de vos premiers devoirs, d'être en communication constante avec les représentants de vos communes. C'est là que sont les sources de la vie publique qu'il importe d'empêcher de s'altérer ou de se perdre. La plupart des maires demeurent fort loin du chef-lieu du département. Ils doivent être assurés que votre porte leur sera toujours ouverte, et je désire qu'il n'y ait pas plus d'intermédiaire entre eux et vous, qu'il n'y en aura entre vous et moi. Vous avez, en outre, l'obligation, une fois par an au moins et en dehors des conseils de révision, de visiter les cantons et les communes de votre département, pour vous rendre compte sur place de leurs besoins, de leurs efforts et de leurs réclamations. Vous arriverez ainsi à connaître exactement et les manifestations de l'opinion et ses espérances et ses critiques, et il dépend de vous de tenir constamment ouverte, sous les yeux du gouvernement, une vaste enquête, où toutes les aspirations politiques et économiques de la France puissent se faire jour.

Vis-à-vis des autres administrations, la délégations générale que vous avez reçue vous donne le droit d'être tenu au courant de toutes les propositions qui peuvent être faites, car c'est à cette condition seulement, qu'on peut assurer l'unité dans l'action gouvernementale.

Les droits qui appartiennent aux corps élus et au pouvoir exécutif sont nettement définis par les lois, vous, devez être scrupuleux observateur des uns, gardien attentif des autres.

Il vous sera facile de faire comprendre autour de vous qu'aucune assemblée particulière de la commune ou du département, ne peut modifier ce qui a été décidé par les représentants du pays tout entier.

Vous préviendrez, je crois, tous les conflits et vous les apaiserez presque toujours, si vous avez au inspirer la conviction que la démocratie n'a pas de serviteurs plus exacts plus fidèles que vous.

Vous voudrez bien, monsieur le préfet, vous rappeler que vous ne devez demander l'autorisation de quitter votre poste que pour les motifs les plus sérieux. L'habitude des déplacements qui s'est introduite, conduit aisément à penser, que l'administrateur d'un département ne le considère que comme une sorte d'exil dont il brûle d'abréger la durée, et rien ne peut être plus funeste à la confiance que vous devez inspirer et à l'autorité que vous devez conquérir. Chaque fois, au contraire, que vous avez à m'entretenir d'un objet sérieux, il vous suffira de me l'indiquer pour être certain d'être immédiatement entendu.

Enfin, monsieur le préfet, pour me tenir au courant des affaires qui intéressent votre département et me permettre de juger de la diligence avec laquelle elles sont expédiées, vous voudrez bien, chaque mois, m'adresser un tableau indiquant la date à laquelle vous en aurez été saisi, les mesures prescrites, les solutions intervenues. Vous recevrez, à ce sujet, dans quelques jours, des instructions détaillées.

Le gouvernement vous demande, monsieur le préfet, beaucoup de travail et d'efforts. Je veux vous assurer en retour, que désormais il vous jugera d'après vos œuvres.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de l'intérieur,
WALDECK-ROUSSEAU.

LA QUESTION DE LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ETAT

Cette question a été abordée jeudi à la Chambre, de la façon la plus inattendue, à propos de l'élection de M. Boscher-Delangle, et le Gouvernement s'est trouvé à faire des déclarations dont nous devons prendre acte. Mgr Freppel avait soutenu cette doctrine, que tout ecclésiastique a le droit, non seulement dans les relations de la vie privée, mais au confessionnal, mais du haut de la chaire, d'engager les fidèles à voter conformément à leur conscience et à leurs devoirs de chrétiens ; et il n'en avait pas fallu davantage pour soulever les colères de la gauche. M. Lockroy et, après lui, plus énergiquement encore M. de Lanessan, sont venus soutenir qu'en présence de l'hostilité du clergé envers les institutions existantes, il n'y avait plus qu'une chose à faire : c'était de supprimer le budget des cultes et de prononcer la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat.

Pour la première fois le Gouvernement se trouvait mis en demeure de s'expliquer sur un sujet qui, comme on sait, tient fort au cœur de tous les républicains radicaux. Allait-il faire une concession qu'attendaient avec impatience peut-être un assez grand nombre de ses amis politiques? Allait-il donner à entendre que l'abrogation du Concordat pourrait bien figurer un jour parmi les articles de son programme? Non, M. le ministre de l'intérieur s'en est tenu strictement à la lettre et à l'esprit des déclarations qui ont été faites sur ce point dans le manifeste gouvernemental, dont lecture a été donnée aux Chambres lorsque le nouveau cabinet a pris la direction des affaires. M. Waldeck-Rousseau, comme son chef, M. Gambetta, prétend se borner, dans les relations de l'Etat avec le clergé, à exiger de celui-ci l'application rigoureuse du Concordat. Ces messieurs se disent convaincus que le clergé n'observe pas toujours les engagements contenus dans ce pacte fondamental et annoncent l'intention de rappeler les ministres de la religion à l'exécution du contrat souscrit en leur nom par la Papauté.

Nous sommes très curieux de savoir comment M. Gambetta et ses collègues justifieront leurs assertions; comment ils prouveront qu'ils comprennent mieux que nos prêtres et nos évêques le sens du Concordat. Nous attendons avec impatience les commentaires et les gloses auxquels vont se livrer ces grands docteurs sur ce document important, et nous sommes sûr d'avance que le résultat le plus clair des méditations auxquelles ils vont se livrer sur ce point sera un redoublement de persécution odieuses ou de vexations mesquines contre les membres du clergé. Mais, en tout cas, puisque toute leur politique consiste à veiller sévèrement à l'exécution du Concordat, c'est qu'ils ne songe pas à le faire abroger; c'est qu'ils rejettent bien loin d'eux la pensée d'opérer la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est un fait important, dit le *Moniteur*, et nous nous faisons un devoir de le constater.

L'ENTREVUE ENTRE LE GENERAL CHANZY ET M. GAMBETTA

Le *National* vient de publier le récit fort intéressant d'un entretien qu'un de ses rédacteurs a eu avec le général Chanzy.

Cet entretien assez connu a roulé sur l'entrevue de M. Gambetta, avec notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, entrevue dans laquelle le président du Conseil avait demandé au général de vouloir bien revenir sur sa décision de se démettre de ses fonctions. La *Patrie* ayant publié quelques détails sur cette entrevue et sur les motifs, dont le principal serait la question religieuse, qui avaient déterminé la retraite du général Chanzy, le *National* en a voulu avoir le cœur net.

Le fond de la note de la *Patrie* est vrai, a dit le général, mais c'est présenter peut-être les choses d'une manière un peu sombre ; on m'oppose trop visiblement à M. Gambetta.

Le général a ensuite explique à son interlocuteur les raisons qui l'avaient déterminé à se retirer.

D'après ses explications, il ressort que M. Gambetta aurait affirmé à notre ambassadeur que la politique

---

FEUILLETON DU 28 NOVEMBRE

— 59 —

LE PUY DE MONTCHAL

XXXIX

Le jugement

(SUITE)

L'audience fut suspendue, mais aucun des assistants ne voulut sortir, de peur de céder sa place à quelqu'un de l'innombrable foule qui se pressait au dehors et n'attendait qu'un prétexte pour entrer dans la salle.

Alors un bruit de voix semblable au tumulte des foires s'éleva dans l'assemblée. Chacun donna son avis sur le réquisitoire de M. Tahon et sur le discours de M. de Vassivière.

Les amateurs de la haute éloquence furent généralement d'avis que M. le procureur général s'était surpassé en cette occasion, et que sa comparaison du roi et du soleil, si flatteuse pour l'un et l'autre, était l'un des plus beaux morceaux de style qui eussent jamais paru depuis feu Démosthènes et feu Cicéron, procureurs généraux d'Athènes et de Rome.

D'autres vantèrent l'érudition de l'avocat de M. de Vassivière. D'autres enfin admirèrent l'attitude à la fois modeste et courageuse de la marquise, qui avait su défendre le chevalier, sans donner prise à la calomnie et regrettèrent que l'interruption de M. de Novion l'eût empêchée de plaider elle même sa cause.

Un seul homme dans l'assemblée paraissait presque indifférent à toutes ces discussions : c'est celui-là même qui en était l'objet, le chevalier de Vassivière.

Depuis le moment où l'interrogatoire de Mme de Montchal avait commencé, il ne l'avait pas quittée du regard. On lisait sur son visage toutes les émotions de l'amour le plus pur et le plus passionné. Lorsqu'elle eut fini de parler, il poussa un profond soupir, comme s'il eût attendu qu'après avoir plaidé sa cause devant ses juges, elle déclarât ouvertement qu'elle l'aimait. Maître Durepatte et l'avocat essayèrent en vain de le tirer de cette extase; il leur répondit à peine, et, les yeux toujours fixés sur la marquise qui venait de s'asseoir et d'abaisser son voile, il s'enfonça dans une contemplation muette. Se croyant sûr de n'avoir que quelques jours à vivre et peut-être quelques heures, il jouissait pour la dernière fois du bonheur de voir Mme de Montchal.

Au bout d'un quart d'heure de délibération, un peu avant que M. de Novion et les conseillers fussent revenus dans la salle d'audience, un courrier tout botté, couvert de boue, entra d'un air empressé, et remit une lettre à M. le procureur général.

— Qu'est-ce que cela ? Qui vous envoie ? demanda M. Talon avec sa majesté ordinaire.

— C'est une lettre de M. Chrétien, commandant de la maréchaussée, répondit le courrier.

M. le procureur général ouvrit la lettre et lut. Sans doute les nouvelles étaient agréables, car sa figure s'éclaira d'un sourire.

— C'est bien, répliqua-t-il, et il congédia l'homme.

Au même instant M. de Novion rentra, suivi des autres juges, et relisant la condamnation à mort et la confiscation des biens qui avaient été prononcées par contumace, ajouta ce qui suit :

« Confirme.

» L'exécution aura lieu après-demain 12 août sur la place de Jaude, à Clermont, à l'heure de midi. »

Alors le chevalier de Vassivière se leva et d'une voix ferme :

— Je ne chercherai pas à disputer ma vie, dit-il en regardant Mme de Montchal, puisque la seule personne qui me l'avait rendue chère et précieuse, ne peut plus m'appartenir... Angélique de Murols, chère bien-aimée, je vais mourir; ma vie est au bourreau, mon âme est à Dieu, mais mon cœur est à vous pour l'éternité.

A ces mots Mme de Montchal releva son voile, et les yeux noyés de larmes, répondit :

— Armand, je vous aime, et je n'ai jamais aimé que vous, ne pouvant être à vous je ne serai plus qu'à Dieu !

Toute l'assemblée frémit. La plupart des assistants pleurèrent en voyant ces deux amants si beaux, si jeunes et si dignes d'un meilleur sort, que la mort allait séparer dans quelques heures.

— Archers, dit M. le président de Novion, emmenez le condamné.

XL

Événement imprévu

Au moment de lever la séance, M. de Novion annonça qu'on entamerait, dès le lendemain, le procès du marquis Timoléon de Montchal, qui était cité par affiches posées dans toutes les paroisses de la province d'Auvergne à comparaître devant les Grands Jugès pour répondre sur les chefs suivants d'accusation : Assassinats, vols, séductions de majeures et de mineures, rapts, enlèvements, adultères, concussions, usurpations de l'autorité royale, enfin (ce qui est pire que tout), pour tentative d'assassinat sur la personne de sa femme, dame Angélique de Murols, marquise de Montchal et pour séquestration momentanée de plusieurs membres éminents de la magistrature.

En entendant l'énumération de tous ces crimes, mon ami Martin dit à Gilbert :

— Je ne voudrais pas pour soixante millions de quadruples d'Espagne être dans la peau du marquis Timoléon si la maréchaussée met la main sur lui.

— Attention ! dit Gilbert, M. le procureur général va dire quelque chose. Regarde avec quel soin il se mouche pour s'éclaircir la voix et remédier autant que possible au fâcheux défaut qu'il a de parler du nez.

En effet M. Talon fit signe qu'il allait parler et déclara qu'il demandait que la cour remît à huitaine le procès du marquis de Montchal, car, ajouta-t-il, une lettre du sieur Chrétien, commandant de la maréchaussée, reçue un instant auparavant, lui donnait à penser que le coupable serait bientôt, dès le lendemain peut-être, au pouvoir de la justice.

M. de Novion accorda volontiers ce délai, et tous le monde alla souper, car il était déjà sept heures du soir.

Tout le monde, excepté moi. Je suivis M. le procureur général, comme c'était mon devoir, dans l'hôtel qu'il habitait, et j'y retrouvai, avec un étonnement mêlé de frayeur, outre le courrier qui avait apporté la lettre à la fin de l'audience, un homme à la mine basse et féroce, aux cheveux roux, aux yeux louches, qui n'était autre que Dutour, le complice du marquis de Montchal.

M. Talon s'aperçut de mon étonnement et sourit.

— Reconnaissez-vous ce pèlerin ? dit-il.

J'avouai que je le connaissais et même que je le regardais comme un abominable coquin.

— Peut-être, reprit M. Talon d'un air de condescendance où perçait le triomphe Mais la magistrature a, comme la divinité dont elle est l'image sur terre, l'avantage de purifier tout ce qu'elle touche et de rendre l'innocence aux criminels les plus endurcis... Lisez ceci, Tourtemolle.

Et il me tendit la lettre suivante :

« Issoire, 9 août 1685.

« Monsieur le procureur général,

« Suivant vos instructions et notre devoir nous avons poursuivi sans relâche monsieur le marquis de Montchal et sa troupe du côté de Mauriac d'abord, d'où il s'est détourné pour aller à Murat, et de Murat à Massiac et à Isssoire

« De là, je pensai que, comme le lièvre poursuivi par les chiens et près d'être forcé, il allait revenir au gîte, c'est-à-dire au château de Montchal qui n'est plus aujourd'hui qu'une ruine. Trois cents hommes du régiment d'Anjou, avertis par moi, l'attendaient sur la route, embusqués dans le village de Saint-Dierry, à trois lieues de Besse, et je le suivai moi-même de près ; mais les espions qu'il a dans tout le pays — car, soit à cause de l'argent qu'il répand à profusion, soit à cause de la frayeur qu'il inspire, il est mieux obéi que le roi, — ses espions, dis-je, l'ont sans doute averti du piège. Il est revenu sur Lempdes, a passé de là à Massiac, où même il a vidé la caisse du receveur des tailles en remboursement, dit-il, du tort qu'on lui a fait par l'incendie de son château ; de Massiac, il est revenu sur Mauriac, où personne ne l'attendait, et s'y est reposé quarante-huit heures pour donner à ses gens le temps de respirer.

« Pour ne pas rester inactif, il a vidé,